



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-neuvième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023

**Douzième Forum de Durban sur le renforcement
des capacités**

Rapport du secrétariat

Résumé

Le douzième Forum de Durban s'est tenu le 7 juin 2023, pendant la cinquante-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, sur le thème général des possibilités et difficultés associées au renforcement des capacités en matière de formulation et d'exécution des plans nationaux d'adaptation.



Abréviations et acronymes

COP	Conférence des Parties
IISD	International Institute for Sustainable Development
PNA	Plan national d'adaptation
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-septième session, la Conférence des Parties (COP) a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, une manifestation appelée Forum de Durban, afin que les parties intéressées échangent des données d'expérience, des idées, des pratiques optimales et des enseignements en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités exécutées. Elle a aussi demandé au secrétariat d'établir un rapport succinct sur le Forum de Durban à soumettre au SBI pour examen¹.

2. À sa vingt-quatrième session, la COP a demandé au SBI d'aligner le thème des réunions du Forum de Durban sur le domaine annuel retenu par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités², dont la priorité, en 2023, sera de renforcer les capacités d'appui à l'adaptation, en s'attachant en particulier à combler les lacunes et les besoins en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA). Les résultats du Forum de Durban et les enseignements qui en ont été tirés sont ainsi directement intégrés aux travaux du Comité de Paris.

3. À sa vingt-cinquième session, la COP a souligné qu'il importait de continuer à recenser et à diffuser les enseignements tirés de l'expérience pour améliorer l'exécution des activités de renforcement des capacités dans le cadre du Forum de Durban et du Comité de Paris³.

B. Structure du rapport

4. Les résultats du douzième Forum de Durban, notamment les messages clés et des informations sur leur examen ultérieur par le Comité de Paris, sont présentés à la section II ; la section III concerne l'organisation de la réunion, sa portée et ses objectifs ; les observations liminaires prononcées à la réunion, l'exposé introductif, la table ronde et les débats menés en groupe sont résumés à la section IV ; les observations finales sont présentées à la section V.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI voudra peut-être tenir compte des renseignements figurant dans le présent rapport au moment de délibérer sur les activités de renforcement des capacités.

II. Résultats du douzième Forum de Durban

A. Messages clés

6. Les débats tenus au Forum de Durban portaient sur les possibilités et les difficultés associées au renforcement des capacités en matière de formulation et d'exécution des PNA. Pendant le processus de formulation et d'exécution des PNA, mis au point en 2010 au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après « la Convention »), les pays définissent leurs besoins d'adaptation à moyen et long terme, puis élaborent et mettent en œuvre des solutions visant à les combler. Les PNA exposent les objectifs et ambitions des pays en matière d'adaptation, et facilitent ainsi l'évaluation des résultats obtenus sur ce terrain.

¹ Décision 2/CP.17, par. 144 et 147.

² Décision 15/CP.24, par. 6.

³ Décision 10/CP.25, par. 11.

7. Pour nombre de pays en développement, notamment les pays les moins avancés, la formulation et l'exécution des PNA est une tâche ardue en raison des lacunes et besoins persistants constatés dans différents domaines et à plusieurs niveaux, qui freinent le renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience, ainsi que l'intégration cohérente des plans d'adaptation dans les politiques et programmes nationaux, infranationaux et sectoriels, en particulier les stratégies, plans et budget relatifs au développement.

8. Beaucoup de pays en développement ne sont pas en mesure d'obtenir les ressources financières qu'il leur faut pour formuler et exécuter leur PNA. Pour surmonter ces difficultés, il est indispensable d'adopter des approches systémiques faisant intervenir un large éventail d'acteurs, en particulier au niveau local. Des systèmes financiers décentralisés peuvent également aider à acheminer les fonds destinés à l'action climatique vers les administrations locales et faciliter l'affectation de ressources suffisantes à des projets d'adaptation qui répondent aux besoins des populations locales. L'harmonisation des procédures à suivre pour obtenir des ressources financières dans le cadre du processus des PNA avec les procédures publiques existantes pour l'accès à des moyens de financement, d'une part, et la mise en place de subventions fondées sur les résultats en matière de résilience climatique, d'autre part, rendraient la phase d'exécution des PNA plus transparente. Il est également essentiel de définir des indicateurs de résultats afin de pouvoir évaluer le déroulement de l'exécution des PNA et éclairer la prise de décisions à cet égard, à l'échelon des populations locales et au niveau des pouvoirs publics.

9. Pour améliorer les stratégies d'exécution de leur PNA, les pays doivent concevoir des projets susceptibles d'être financés et obtenir les fonds nécessaires à leur mise en œuvre. Le renforcement des capacités dans ce domaine devrait passer par l'établissement de structures de gouvernance adéquates, notamment aux fins du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage. Il est indispensable que les différents acteurs qui interviennent dans le processus des PNA coordonnent leurs travaux afin que l'action en faveur de l'adaptation soit efficace et produise des résultats plus équitables.

10. Il importe d'avoir conscience de l'intérêt qu'il y a à établir des PNA pour résoudre les problèmes posés par les changements climatiques et réduire les risques de catastrophe. Les PNA doivent comprendre des mesures d'alerte rapide et de préparation et être en phase avec les engagements nationaux découlant, entre autres, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Il convient également, pour accroître l'efficacité des PNA, d'y donner une place centrale aux groupes vulnérables, par exemple en facilitant leur participation à l'élaboration des plans relatifs au climat au niveau local, ainsi que de tenir compte des questions de genre et de donner des moyens d'action aux femmes, notamment les femmes autochtones qui vivent dans des zones reculées et peuvent être particulièrement vulnérables.

11. L'établissement d'une bonne gouvernance, nécessaire au renforcement de la résilience face aux changements climatiques, suppose la participation des pouvoirs publics locaux et nationaux au processus des PNA et la mise au point d'outils permettant d'évaluer l'efficacité de cette gouvernance.

12. La mise en place de systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans le contexte des PNA est une entreprise difficile. Pour que ces systèmes soient performants, les données collectées doivent venir de divers secteurs et de personnes issues de différentes catégories sociales, compte tenu du caractère transversal de l'adaptation. Il est donc important de résoudre les problèmes actuels relatifs aux qualités techniques de ces systèmes et aux ressources à y consacrer.

13. S'agissant de la gouvernance et de la communication des données dans le cadre des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, les obligations en matière de communication de données varient d'une entité gouvernementale à l'autre dans de nombreux pays. Il est donc nécessaire de nouer des partenariats avec des parties prenantes des secteurs public et privé pour faire en sorte que les données obtenues au sujet de l'adaptation soient cohérentes et de bonne qualité. Les systèmes de communication d'informations sur l'adaptation devraient être incorporés dans des cadres plus larges d'établissement de rapports au niveau national, et les efforts déployés dans ce domaine devraient être en phase avec les politiques sectorielles et nationales.

14. Il ressort des activités menées à ce jour aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA que le travail de renforcement des capacités (formations, ateliers et amélioration de l'accès aux informations sur le climat et de leur utilisation, par exemple) devrait commencer pendant la phase de préparation plutôt qu'au moment de l'exécution. Il est important d'évaluer les besoins en matière de capacités tout au long du processus, notamment en consultant les parties prenantes, afin de pouvoir trouver des moyens de les combler.

15. Les pays doivent prendre des mesures supplémentaires pour cerner et ainsi pouvoir résoudre les difficultés que comporte l'exécution des activités d'adaptation au niveau local, notamment en vue d'assurer un bon renforcement des capacités et d'atténuer les risques climatiques.

16. Le renforcement des capacités dans le contexte de la formulation et de l'exécution des PNA est un processus continu. Le développement des capacités institutionnelles en est un aspect important, mais il ne devrait pas se limiter à des formations individuelles. La rétention des capacités aux niveaux institutionnel et individuel est fondamentale, et il importe de veiller à ce qu'un large éventail de parties prenantes, notamment issues de groupes sous-représentés, puissent participer au processus des PNA.

B. Examen des messages clés par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités

17. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que les rapports sur le Forum de Durban figureraient parmi les contributions adressées au Comité de Paris⁴. À sa septième réunion⁵, le Comité de Paris a décidé d'examiner les résultats du douzième Forum de Durban pendant la période intersessions, lors de l'élaboration de son rapport technique annuel d'activité.

III. Organisation du douzième Forum de Durban

A. Documents de référence

18. La note de cadrage sur le douzième Forum de Durban et les informations relatives à son organisation⁶ ont été préparées et mises à disposition bien avant la réunion afin de faciliter les discussions.

B. Portée et objectifs

19. Le thème général du douzième Forum de Durban, à savoir les possibilités et les difficultés associées au renforcement des capacités en matière de formulation et d'exécution des PNA, a été choisi compte tenu de la demande évoquée au paragraphe 2 du présent document. Il était divisé en différents sous-thèmes, à savoir :

- a) Renforcer la capacité à obtenir des ressources financières aux fins de la formulation et de l'exécution des PNA, notamment à l'échelon local ;
- b) Renforcer la capacité à mettre au point des stratégies pour l'exécution des PNA ;
- c) Renforcer la capacité à harmoniser les stratégies d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe dans le contexte des PNA ;
- d) Renforcer la capacité à prendre en compte les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale dans les PNA ;
- e) Renforcer la capacité à exploiter des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.

⁴ Décision 1/CP.21, par. 79.

⁵ Voir <https://unfccc.int/event/7th-meeting-of-the-paris-committee-on-capacity-building>.

⁶ Voir <https://unfccc.int/event/12th-durban-forum-on-capacity-building-opportunities-and-challenges-for-enhancing-capacities-for>.

C. Délibérations

20. Le douzième Forum de Durban s'est tenu le 7 juin 2023, pendant la cinquante-huitième session du SBI. Les deux cofacilitateurs, Pemy Gasela (Afrique du Sud) et Makoto Kato (Japon), ont ouvert la réunion, après quoi le Secrétaire exécutif de la Convention, Simon Stiell, et la négociatrice principale pour les questions climatiques aux vingt-septième et vingt-huitième sessions de la COP, Hana AlHashimi (Émirats arabes unis), ont prononcé des observations liminaires.

21. Un exposé introductif a été présenté par Roberta Ianna, Coprésidente du Comité de Paris, puis les deux cofacilitateurs ont animé un débat auquel ont participé les invités suivants :

a) Tlou Ramaru, Responsable principal de l'adaptation aux changements climatiques au Ministère sud-africain de l'environnement, des forêts et de la pêche ;

b) Angela Dazé, Responsable de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale aux fins de la résilience à l'IISD ;

c) Janni Samuels, Responsable adjointe de la résilience à la municipalité de Panama ;

d) Sophie De Coninck, Directrice mondiale du Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local.

22. Les participants ont débattu de différents aspects du thème général de la réunion. Trois débats parallèles en groupe ont ensuite été organisés sur les sujets ci-après, conformément aux votes émis par les participants pendant la réunion :

a) Renforcer la capacité à mettre au point des stratégies pour l'exécution des PNA (modératrice : Emilie Beauchamps (Réseau mondial pour les PNA)) ;

b) Renforcer la capacité à prendre en compte les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale dans les PNA (modératrice : Angela Dazé (IISD)) ;

c) Renforcer la capacité à faciliter une gouvernance participative et une adaptation pilotée au niveau local dans le contexte des PNA (modérateur : Gregg Walker (Mediators Beyond Borders International)).

23. Pour conclure la réunion, les cofacilitateurs ont prononcé des observations finales.

24. L'ordre du jour de la réunion, l'enregistrement des débats, la biographie des spécialistes et des cofacilitateurs, les questions qui ont orienté les discussions et les sujets des débats en groupe peuvent être consultés sur le site Web de la Convention.

IV. Résumé du douzième Forum de Durban

A. Observations liminaires

25. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire exécutif de la Convention a souligné qu'il fallait encore renforcer les capacités de nombreux pays concernant la formulation et l'exécution des PNA. Il a insisté sur l'importance de la troisième et dernière réunion du dialogue technique au titre du bilan mondial, qui s'était tenue à la cinquante-huitième session du SBI, et déclaré que les résultats du dialogue pourraient servir à améliorer les activités de renforcement des capacités en favorisant la prise en main par les pays, la coopération et la rétention des capacités aux niveaux systémique, institutionnel et individuel.

26. La négociatrice principale pour les questions climatiques aux vingt-septième et vingt-huitième sessions de la COP a confirmé l'importance du renforcement des capacités s'agissant de la formulation des PNA, soulignant qu'il fallait non seulement les renforcer, mais aussi les améliorer et les pérenniser, et qu'il importait de faire participer les parties prenantes, les jeunes et les pouvoirs publics locaux à ces démarches. Elle a terminé en disant que l'année 2023, celle de la conclusion du bilan mondial, était une année décisive, qui verrait le renforcement des capacités, pilier de la lutte contre les changements climatiques, passer au premier rang des priorités.

B. Exposé introductif

27. L'exposé introductif présenté par la Coprésidente du Comité de Paris portait essentiellement sur la synthèse⁷ des contributions reçues au sujet du domaine d'intervention prioritaire du Comité pour 2023, à savoir le soutien au renforcement des capacités d'adaptation avec, en point de mire, les lacunes et les besoins à combler en ce qui concerne la formulation et l'exécution des PNA.

28. Parmi les lacunes et besoins principaux mis en évidence dans les contributions, la question de l'accès à un appui financier est celle qui est revenue le plus souvent. Les autres avaient trait aux domaines suivants : l'organisation et la coordination au niveau institutionnel ; les stratégies d'exécution ; l'accès et le recours aux technologies ; les hypothèses et les informations scientifiques relatives aux changements climatiques et leur application en contexte local ; l'évaluation des risques et des vulnérabilités et la gestion des risques ; le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.

29. Les auteurs du rapport de synthèse indiquent que les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement dans l'élaboration de leur PNA peuvent les empêcher d'obtenir l'assistance technique et le soutien dont ils ont besoin pour exécuter leurs stratégies d'adaptation. Ils notent également ce qui suit :

a) Il est difficile d'obtenir des ressources financières au niveau local et l'importance de la participation des acteurs locaux à l'effort d'adaptation, notamment des administrations locales et des populations, est souvent ignorée ;

b) Les incidences, risques et vulnérabilités liés aux changements climatiques varient d'un secteur à l'autre et entre les échelons national et infranational ;

c) Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage sont particulièrement importants pour mesurer les progrès accomplis dans le domaine de l'adaptation, mais il y a des lacunes et des besoins à combler en la matière ;

d) Les déséquilibres entre les sexes, le manque d'inclusion sociale et la participation insuffisante des groupes vulnérables, notamment des femmes, des minorités ethniques, des personnes handicapées, des peuples autochtones et des jeunes, aux activités de renforcement des capacités sont des obstacles majeurs à la formulation et à l'exécution des PNA.

30. Les solutions suivantes ont été proposées en réponse aux problèmes mis en exergue dans le rapport de synthèse :

a) Encourager l'intégration de l'effort d'adaptation dans la planification du développement au niveau local afin d'en garantir la viabilité et l'appropriation, en menant des activités ciblées de renforcement des capacités au niveau infranational, en renforçant les capacités institutionnelles au niveau des provinces, des districts et des municipalités et dans les différents secteurs, et en donnant plus de moyens d'action à ceux qui subissent les effets des changements climatiques ;

b) Adapter le renforcement des capacités aux contextes infranational, national ou régional, en fonction des données et informations utiles qu'il faudrait générer ;

c) Améliorer le renforcement des capacités à l'échelon infranational en tenant compte de l'action climatique propre aux différents contextes et des contraintes des pouvoirs publics et d'autres parties prenantes clefs, telles que les organisations de la société civile, les acteurs informels du secteur privé et les groupes marginalisés, aux fins de la formulation et de l'exécution des PNA ;

d) Mettre au point des activités de renforcement des capacités qui s'adressent à un public plus large au niveau national (ministères d'exécution, secteur privé, organisations de la société civile, etc.), notamment en créant des conditions propices à la planification et à l'exécution d'interventions d'adaptation pilotées au niveau local, et donc au renforcement des capacités ;

⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/628026>.

e) Tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale dans le processus des PNA ;

f) Appuyer l'effort d'adaptation national grâce à la coordination régionale, qui est importante compte tenu du caractère transfrontière des effets des changements climatiques, de l'ampleur des ressources naturelles et des écosystèmes partagés, ainsi que des risques communs auxquels sont confrontés les territoires qui se trouvent dans la même zone géographique.

31. La Coprésidente du Comité de Paris a ensuite donné des informations générales sur les travaux du Comité, notamment sur sa participation aux dialogues thématiques tenus dans le cadre des semaines régionales du climat et à la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités, qui aura lieu à la vingt-huitième session de la COP. Le Comité de Paris aide régulièrement les pays à préparer et à exécuter leurs PNA, il communique et collabore étroitement avec certains organes constitués en vertu de la Convention, notamment avec le Comité de l'adaptation, le secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation, le Groupe d'experts des pays les moins avancés et le Comité exécutif de la technologie, et il prend part à des processus menés au titre de la Convention, tels que le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

C. Table ronde

32. Lors de leur examen des sous-thèmes mentionnés au paragraphe 19 ci-dessus, les intervenants ont répondu aux questions ci-après :

a) Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans le renforcement des capacités en matière :

i) D'accès à des ressources financières dans le cadre du processus des PNA, notamment à l'échelon local ;

ii) De mise au point de stratégies pour l'exécution des PNA ;

iii) D'harmonisation des stratégies d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe dans le contexte des PNA ;

iv) De prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale dans les PNA ;

v) D'exploitation de systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.

b) Qu'a-t-on appris de l'expérience en ce qui concerne l'amélioration des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques dans le cadre de la formulation et de l'exécution des PNA ? Qui sont les principaux acteurs qui interviennent dans le processus des PNA et comment rendre leur participation plus effective ?

33. La représentante du Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local a déclaré que les difficultés rencontrées dans l'accès à des moyens financiers pour l'exécution des PNA, notamment à l'échelon local, étaient dues : 1) à l'échelle des mesures d'adaptation nécessaires et à la variété des parties prenantes impliquées (administrations locales, organisations de la société civile et populations, par exemple) ; 2) au caractère multisectoriel des mesures d'adaptation locales ; 3) au manque d'informations sur les risques climatiques locaux ainsi qu'à l'insuffisance des capacités dont disposent les autorités pour mener des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation et assurer la prise en compte systématique de l'adaptation dans la planification locale du développement et les processus budgétaires connexes. Des systèmes financiers décentralisés peuvent aider à acheminer les fonds destinés à l'action climatique vers les administrations locales et faciliter l'affectation de ressources suffisantes à des projets d'adaptation qui répondent aux besoins locaux. De plus, l'harmonisation des procédures à suivre pour obtenir des ressources financières dans le cadre du processus des PNA avec les procédures publiques existantes pour l'accès à des moyens de financement, d'une part, et la mise en place de subventions fondées sur les résultats en matière de résilience climatique, d'autre part,

rendraient la phase d'exécution des PNA plus transparente. Il est également essentiel de définir des indicateurs de résultats afin de pouvoir évaluer le déroulement de l'exécution des PNA et éclairer la prise de décisions à cet égard, à l'échelon des populations locales et au niveau des pouvoirs publics. En dix ans, le Mécanisme est devenu une initiative à laquelle participent une multiplicité de partenaires et de pays, pays qui étaient 34 à avoir bénéficié d'un soutien à la fin de 2022.

34. La représentante de l'IISD a souligné qu'il était important de faire participer divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux au processus des PNA pour remédier aux préoccupations liées à l'égalité de participation. Les projets relatifs aux PNA ne devraient pas exclusivement viser à obtenir des ressources financières, mais aussi à établir les structures ou processus de gouvernance nécessaires au travail d'adaptation. Il serait judicieux d'aborder le renforcement des capacités selon une approche systémique, qui tienne compte des ressources humaines et opérationnelles nécessaires pour faciliter la coordination régionale des activités d'adaptation et l'intervention des parties intéressées dans ces dernières afin de résoudre les principales difficultés qui entravent l'action en faveur de l'adaptation. Les acteurs qui interviennent dans la transition entre la formulation des PNA et leur exécution devraient venir de différents secteurs et domaines (autorités infranationales, organisations de défense des droits des femmes, associations de pêcheurs et d'agriculteurs, secteur privé, etc.) afin que l'égalité des chances dans la participation aux démarches soit garantie.

35. S'agissant de l'harmonisation des stratégies d'adaptation et des stratégies de réduction des risques de catastrophe dans le contexte des PNA, la représentante de la municipalité de Panama a fait part de l'expérience de son pays en ce qui concerne l'intégration de mesures de réduction des risques de catastrophe dans son PNA, qui couvre des domaines tels que l'agroforesterie, les systèmes marins côtiers, l'agriculture durable, les établissements humains résilients, les infrastructures durables et l'économie circulaire. Le Panama s'est appuyé sur les engagements pris au titre de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai, par exemple, pour élaborer différents plans relatifs au climat. La représentante a souligné qu'il importait de consulter les groupes vulnérables, notamment les personnes âgées et celles qui présentent une déficience visuelle ou auditive, les personnes handicapées et les personnes en situation de pauvreté, au moment d'établir des plans d'intervention d'urgence et des systèmes d'alerte rapide.

36. Le représentant du Ministère sud-africain de l'environnement, des forêts et de la pêche a insisté sur l'importance de la mise en place d'un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage en matière d'adaptation, mais aussi sur la nécessité de remédier aux difficultés concernant les moyens techniques, les ressources humaines et l'allocation des ressources. Le système devrait permettre de collecter des données auprès de divers secteurs et de personnes issues de différentes catégories sociales, compte tenu du caractère transversal de l'adaptation, entreprise qui pourrait être ambitieuse étant donné que la plupart des pays en développement font face à des problèmes de gouvernance et de communication des données que l'on pourrait partiellement résoudre en nouant des partenariats pour garantir l'accès à des données pertinentes de bonne qualité.

37. Au sujet de la planification de l'adaptation à plusieurs niveaux, les points clés suivants ont été mentionnés :

a) La planification de l'adaptation à plusieurs niveaux est pratiquée dans de nombreux pays, parmi lesquels 18 ont fait le choix stratégique d'associer la planification et l'exécution de leur PNA au suivi et à l'évaluation de ce dernier aux échelons national et infranational ;

b) Les enseignements tirés de l'expérience en matière de planification de l'adaptation à plusieurs niveaux peuvent être appliqués au moment de la transposition à une plus grande échelle des activités d'adaptation menées au niveau national ;

c) Les pays les moins avancés peuvent tirer parti des orientations données par le Groupe d'experts des pays les moins avancés en ce qui concerne le renforcement des capacités ;

d) Des normes et lignes directrices sur la planification de l'adaptation à plusieurs niveaux ont été publiées et peuvent être consultées.

38. Les éléments suivants ont été soulignés au sujet des enseignements tirés du processus des PNA :

a) Les activités de renforcement des capacités (ateliers et campagnes de sensibilisation, par exemple) devraient commencer au moment de la planification des PNA plutôt que pendant la phase d'exécution ;

b) Il est important d'établir des liens clairs entre la planification et l'exécution des PNA afin que le renforcement des capacités soit plus efficace ;

c) Il est essentiel de développer les capacités institutionnelles des organes scientifiques aux fins du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage en matière d'adaptation ;

d) Il peut être utile de faire appel aux compétences et aux ressources d'organisations d'entreprises et d'entreprises privées pour concevoir des systèmes viables de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ;

e) Les administrations locales devraient avoir la possibilité d'élaborer leurs propres stratégies aux fins de l'exécution du PNA ;

f) Il est fondamental d'établir un système national de protection contre les risques et les catastrophes liés au climat et d'améliorer l'état de préparation et les interventions en cas d'urgence ;

g) Il est nécessaire de combler les lacunes systémiques qui peuvent nuire au renforcement des capacités ;

h) Il est important d'aborder le renforcement des capacités selon une approche globale, compte tenu des liens qui existent entre les différents domaines d'intervention.

39. Deux séances de questions et réponses ont ensuite été organisées avec les participants :

a) Une représentante de Sri Lanka est revenue sur l'importance de l'intégration de méthodes de renforcement des capacités dans les PNA, précisant que son pays exécutait le sien à tous les niveaux (de l'échelon national jusqu'à l'échelon local) pour qu'un soutien soit fourni sur le terrain. Sri Lanka avait mis en place des cadres institutionnels durables pour le renforcement des capacités afin de garantir la continuité des opérations d'adaptation et étudiait les liens d'interdépendance entre le renforcement des capacités et l'éducation, par exemple, afin de maximiser les effets conjugués des efforts déployés dans différents domaines ;

b) Un représentant de l'Inde a évoqué une approche du renforcement des capacités dans le contexte des PNA appelée « Life for Environment » (la vie pour l'environnement) et précisé que l'exécution des PNA était souvent pilotée par des institutions ou des consultants, sans participation publique. L'accent était mis sur l'importance de la participation des populations locales à l'élaboration des PNA et sur l'idée d'envisager le passage à des processus numériques de renforcement des capacités afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des activités, notamment en ce qui concerne la collecte et le suivi des données tout au long des démarches, en vue d'accélérer les progrès et d'assurer la responsabilisation des parties prenantes pendant l'exécution des PNA ;

c) Une représentante de l'Arabie saoudite a signalé que le manque de données et de connaissances était un obstacle à l'exécution des PNA ;

d) Une représentante du Burundi a évoqué l'importance de l'accès à des moyens de financement pour les PNA et souligné que des améliorations étaient nécessaires à cet égard. Elle a également souligné qu'il était difficile de formuler des PNA en Afrique, car leur modification nécessitait l'intervention de parties prenantes et d'experts divers issus de différents secteurs, mais aussi du temps et de l'argent. Il a également été mentionné que les gouvernements et les populations locales devaient en faire davantage pour obtenir les moyens de financement et les ressources nécessaires à l'exécution des PNA ;

e) Une représentante des Philippines a évoqué la question de la direction des opérations dans le contexte des PNA, soulignant qu'elle était le fondement de la prise de décisions et allait donc de pair avec le renforcement des capacités, et qu'elle devait par conséquent orienter tout le processus des PNA, au niveau national comme au niveau local.

La représentante a ajouté qu'il importait de faire intervenir les organisations de la société civile dans ce processus, faisant observer qu'elles avaient peu d'occasions de le faire aux échelons national et local.

D. Débats en groupe

1. Renforcer la capacité à élaborer des stratégies pour l'exécution des plans nationaux d'adaptation

40. Les questions ci-après ont orienté les débats :

a) À quels déficits de capacités les pays sont-ils confrontés lors de l'élaboration de stratégies pour l'exécution des PNA, et comment y remédier ?

b) Comment les questions relatives aux changements climatiques peuvent-elles être prises en compte et comment élaborer des stratégies de mobilisation de ressources à différents niveaux d'administration ?

c) Que peut-on faire pour faciliter la transition entre la phase de planification et la phase d'exécution des PNA ?

41. Le groupe a signalé que les déficits de capacités concernant l'élaboration de stratégies pour l'exécution des PNA étaient dus : à l'incapacité ou au manque de coordination des lois et règlements environnementaux; à l'absence d'approches multisectorielles concernant l'exécution des PNA ; au manque de connaissances au sujet des changements climatiques et des règlements en la matière ; à l'absence d'analyse des priorités des PNA ; à l'absence de points focaux pour les changements climatiques ; au caractère restreint des capacités à consacrer à l'exécution des PNA, même dans les secteurs prioritaires ; aux difficultés qu'avaient les pays à traduire les travaux de recherche en politiques concrètes ; à la transition entre l'étape de la formulation des PNA et celle de leur exécution ; et au manque d'appropriation des stratégies d'exécution.

42. L'Expo PNA et d'autres événements de ce type ont été jugés importants pour l'échange de connaissances entre pairs et la mise en commun des informations et des pratiques optimales relatives à l'adaptation.

43. On peut remédier au manque de coordination dans la conception de PNA réalistes et d'interventions qui facilitent leur exécution au niveau national en améliorant la communication entre les autorités et le grand public ; en désignant, au sein des divers ministères, des points focaux ayant les connaissances nécessaires pour planifier et exécuter des stratégies d'adaptation ; en élaborant des programmes de renforcement des connaissances sur le climat à l'intention des autorités et du grand public.

2. Renforcer les capacités en ce qui concerne la prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale dans les plans nationaux d'adaptation

44. Les questions ci-après ont orienté les débats :

a) À quels déficits de capacités les pays sont-ils confrontés en ce qui concerne la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale dans les PNA, et comment y remédier ?

b) Comment une approche tenant compte des questions de genre dans le cadre du processus des PNA peut-elle aider à atténuer les différences liées au genre s'agissant des besoins et des capacités d'adaptation ?

c) Comment veiller à ce que le processus des PNA soit inclusif et à ce que différentes idées et perspectives soient prises en compte aux fins de l'élaboration de solutions climatiques qui profitent à tous et soient porteuses de changement ?

45. Le groupe est revenu sur l'absence de compréhension commune des notions d'égalité des sexes et d'inclusion sociale et sur la nécessité de garder à l'esprit que l'idée que l'on s'en fait dépend du contexte et peut être fonction de la culture. Il est important d'aller au-delà de ces idées pour améliorer la participation au renforcement des capacités, au processus des PNA et à l'application des mesures d'adaptation.

46. Pour remédier au manque de cohérence entre les politiques en matière de genre applicables au processus des PNA à différents niveaux, il faut associer divers ministères et institutions à ce processus, notamment les ministères responsables des questions de genre et les organisations de défense des droits de l'homme.

47. Il faut également renforcer les capacités de collecte de données relatives au genre dans le cadre du processus des PNA, et l'analyse croisée de ces données doit être menée sous l'éclairage du genre et sous un angle social.

48. Le manque de volonté et de dynamisme politique en ce qui concerne l'intégration des questions de genre dans le processus des PNA restreint la compréhension des approches participatives tenant compte du genre dans le cadre de l'exécution des PNA. De plus, dans de nombreux contextes, il est difficile de favoriser l'inclusion et la participation des personnes vulnérables, notamment des peuples autochtones, pour qui il n'est pas nécessairement facile de comprendre le vocabulaire technique employé par les pouvoirs publics. Le langage utilisé doit être plus inclusif et accessible afin que les parties prenantes issues de groupes vulnérables puissent prendre une part plus concrète au processus des PNA et élaborer leurs propres outils en la matière.

3. Renforcer la capacité à faciliter une gouvernance participative et une adaptation pilotée localement dans le contexte des plans nationaux d'adaptation

49. Les questions ci-après ont orienté les débats :

a) À quels déficits de capacités les pays sont-ils confrontés en ce qui concerne la gouvernance participative et les activités d'adaptation pilotées localement dans le contexte des PNA ?

b) Comment rendre plus transparents et plus inclusifs la formulation, l'exécution et le suivi des politiques relatives à l'adaptation ?

c) Comment évaluer l'état d'amélioration de la participation et de la transparence dans le cadre des PNA ?

50. Le groupe a fait savoir qu'il était important d'investir dans l'éducation aux questions climatiques pour mieux sensibiliser le public et lui faire comprendre ce que sont les changements climatiques. Des consultations publiques peuvent en outre faciliter la formulation et l'exécution des PNA, encourager la prise en main locale dans les domaines connexes et conduire à une meilleure collaboration avec les dirigeants locaux. Il est nécessaire de veiller à ce que les PNA reposent sur des processus d'adaptation pilotés à l'échelon local.

51. Il est indispensable de créer des conditions qui permettent de prévenir l'adoption de politiques d'adaptation contradictoires par les institutions publiques aux niveaux national et local.

52. La reconnaissance du rôle majeur joué par les membres de la société civile est essentielle à la bonne exécution des PNA et au renforcement de la résilience aux changements climatiques.

V. Conclusions

53. Le douzième Forum de Durban a permis à un grand nombre de Parties et d'entités non parties d'avoir un débat constructif sur le thème du renforcement des capacités aux fins de la formulation et de l'exécution des PNA, et de formuler des messages clefs sur des aspects importants de ce thème.

54. L'alignement du thème du Forum sur le thème prioritaire annuel du Comité de Paris a aidé celui-ci à tirer parti des résultats du Forum. Après avoir participé activement au Forum, le Comité de Paris a pris note de ses conclusions à sa septième réunion et est convenu de les examiner pendant la période intersessions.

55. Le Comité de Paris tiendra compte des conclusions du Forum au moment d'élaborer ses recommandations annuelles pour la COP et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

56. Le Comité de Paris organisera, au second semestre 2023, un webinaire de suivi afin de discuter plus en détail des sous-thèmes du Forum.

57. Enfin, le Comité de Paris organisera, à l'occasion de la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités, qui aura lieu en marge de la vingt-huitième session de la COP, une journée consacrée à un domaine d'intervention prioritaire, lors de laquelle il présentera les conclusions du Forum.
